

CONSEIL NATIONAL DES OPERATIONS FUNERAIRES

Séance plénière du 9 février 2021

Relevé de conclusions

Propos introductif de M. BOURRON, directeur général des collectivités locales, président du CNOF

Point d'actualité sur deux textes :

- Le projet de décret relatif « aux métaux issus de crémation et à l'information des familles » vient d'être soumis à l'examen de la section de l'intérieur du Conseil d'État. Si l'approche du sujet proposée par le Gouvernement et le sens des solutions apportées ont été salués, le Conseil d'État a conclu que le document définissait indirectement le champ du patrimoine du défunt, ce qui relève du domaine de la loi tel que prévu par l'article 34 de la Constitution. Un vecteur législatif devra donc être trouvé pour porter ces dispositions.

- Le projet de décret portant diverses mesures relatives à la mise en bière et à la fermeture du cercueil dont les dispositions doivent faire l'objet d'une extension et d'une adaptation à la Polynésie française, dans le cadre de travaux conjoints avec le ministère des outre-mer impliquant un certain nombre de modifications de forme voire de fond de l'article D. 2573-16-1 du CGCT, nous conduit à scinder le projet de texte en deux : un décret en Conseil d'État d'une part, un décret simple portant les différentes questions polynésiennes d'autre part. Les deux décrets auront vocation à être publiés simultanément. Il s'agit donc d'une avant-dernière étape qui devrait prolonger de quelques mois l'examen du texte par le Conseil d'État.

Le travail de mise à jour des guides juridiques à destination des collectivités et des préfetures (2 éditions), disponibles sur le site internet de la DGCL est en cours pour une actualisation prochaine en ligne.

Le rapport d'activités du CNOF pour la période 2019-2021, dans un format revisité, sera soumis à la validation du CNOF à l'automne prochain avant publication.

I. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 4 décembre 2020

Le procès-verbal de la séance plénière du 4 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

II. Point de situation sur la crise sanitaire

Le président invite les membres du CNOF à faire part de leur retour d'expérience sur la seconde vague de l'épidémie due à la covid-19, et des difficultés ou points de tension éventuellement constatés depuis la dernière réunion plénière.

Les témoignages soulignent une situation moins difficile pour les familles, comme pour les professionnels, que lors de la première vague, les réponses apportées s'étant avérées aidantes. Les représentants des associations familiales souhaitent que le ministère puisse revenir de façon plus approfondie sur les dysfonctionnements constatés lors de la première vague et exposés dans le document « *Retour sur les impacts du confinement suite à l'épidémie du COVID 19* » de septembre 2020.

Concernant la seconde vague de la crise sanitaire, sont évoqués les points suivants :

- La publication du *décret n°2021-51 du 21 janvier 2021* a, par la modification de l'article 50 du *décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020*, mis fin à l'obligation de mise en bière immédiate pour les défunts atteints ou probablement atteints de la covid-19 et instauré un système de mise en bière sur le lieu du décès, lequel prévient tout transport de corps avant mise en bière. Ce dispositif est salué par les représentants de la profession lesquels considèrent ces dispositions comme une garantie de prévention des risques de transmission du virus aux salariés. Les opérateurs funéraires continuent toutefois à être sollicités en urgence pour procéder à la fermeture et au transport du cercueil au sein d'établissements de santé faute de capacité suffisante de dépôt dans leurs chambres mortuaires.

- La demande de reconnaissance des personnels funéraires en tant que population prioritaire pour l'accès aux vaccins anti-covid, ce sujet étant d'ores et déjà identifié par le ministère de la santé pour étude des suites à donner.

- Ponctuellement et/ou localement, l'approvisionnement des opérateurs funéraires en équipements de protection individuels (EPI) à un coût raisonnable reste complexe. Les membres du CNOF sont invités à signaler de façon formelle toute difficulté critique ou récurrente dans le cadre des réunions avec le Centre interministériel de crise, par exemple.

III. Point d'étape sur l'avancée des groupes de travail du CNOF

GT n°1 « Techniques de soin » :

Présentation des conclusions des travaux de l'ANSES sur les substituts aux produits formaldéhydes utilisés en thanatopraxie.

GT n°2 « Dématérialisation et numérisation » :

Point d'étape sur la mise en ligne du formulaire Cerfa de déclaration préalable aux opérations consécutives au décès, retour sur l'annuaire des opérateurs funéraires habilités (AOFH), le référentiel des opérateurs funéraires (ROF), le portail des opérateurs funéraires (POF), et sur les prochaines échéances pour 2021.

GT n°3 « Nouveaux modes de sépultures et dimensions des équipements funéraires » :

Rappel de la méthodologie retenue pour le guide « cimetières » et le glossaire commun. Présentation des techniques alternatives aux modes de sépultures actuels retenues pour étude approfondie : 1. Enfeus/ caveaux ventilés, 2. Inhumation en pleine terre sans cercueil, 3. Résomation/aquamation, 4. Humusation.

Une synthèse des travaux du GT n°3 est annexée au présent relevé.

GT n°4 « Formation et diplômes funéraires » :

Retour sur la mise en œuvre de la réforme de la formation entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2021 et sur les points d'amélioration identifiés pour la poursuivre plus avant.

La prochaine séance plénière du CNOF devrait se tenir avant l'été 2021.


Stanislas BOURRON